

# La Société des Régisseurs de Genève, pionnière grâce à son «Label vert»

**La Société des Régisseurs (SR) de Genève, section genevoise de l'USPI, s'est dotée l'été dernier d'un tout nouveau «Label vert». C'est l'occasion de faire le point avec son secrétaire général Andreas Fabjan, qui nous expose les motivations qui ont conduit son association à se lancer dans cette démarche, ainsi que les grandes lignes de ce projet novateur.**

**Monsieur Fabjan, pouvez-vous nous dire en quelques mots pourquoi vous avez mis en place un Label vert ? Est-ce pour être dans l'air du temps ?**

Il faut savoir qu'en Suisse, le secteur du logement représente plus de 50% de la consommation d'énergies fossiles. Par ailleurs, l'électricité est responsable de 22% des émissions de CO2 dans notre pays. C'est considérable et l'efficacité énergétique représente un défi majeur pour le secteur immobilier. Le rôle d'une association comme la nôtre est d'inciter ses membres à améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments et à favoriser les économies d'énergie dans la gestion des immeubles. A cet effet, nous avons conçu et mis en place un projet auquel nos membres peuvent décider de participer sur une base volontaire.

Notre projet comporte deux volets. Le premier concerne des exigences qui doivent être appliquées dans le cadre de l'activité de gérance de vos membres.

C'est effectivement l'aspect le plus important de notre projet. Chaque année, un programme sera établi et fixera un certain nombre de principes à mettre en oeuvre. Pour le premier exercice, l'accent est mis sur l'optimisation de l'éclairage des communs d'immeubles sous gérance, avec pour objectif d'optimiser l'éclairage des communs d'au moins 10% du parc immobilier.

**Comment comptez-vous atteindre cet objectif ?**

Il existe des solutions aussi bien techniques que financières. Du côté technique, il est possible d'installer des détecteurs de présence sur des luminaires existants ou des nouveaux luminaires avec détecteurs intégrés. Pour les endroits qui doivent rester éclairés en permanence, il est envisageable de remplacer les luminaires existants par des luminaires plus modernes et moins gourmands en énergie.

Pour ce qui est des incitations financières, une collaboration a été mise en place avec le programme «Eco21» des Services Industriels de Genève. Ce programme permet de bénéficier d'une subvention correspondant à 10% de la facture électrique annuelle relative aux communs d'immeubles, plafonnée à 6'000 francs par installation. Les investissements sont relativement faibles et peuvent être rentabilisés dès deux à trois ans, en fonction des immeubles.





Andreas Fabjan

### Et qu'en est-il de l'autre volet du Label vert ?

Le second volet concerne directement la gestion interne des régies qui participent au projet, laquelle doit être conforme aux principes du développement durable. Les régies doivent ainsi s'engager à prendre différentes mesures au sein même de l'entreprise, notamment en matière de tri des déchets, de gestion de l'éclairage des bureaux (utilisation d'ampoules à faible consommation d'énergie à chaque fois que cela est possible) ainsi que d'incitation en faveur de la mobilité douce à l'attention des collaborateurs. C'est ainsi, par exemple, qu'un partenariat a été conclu avec les Transports Publics Genevois pour des abonnements à prix préférentiels. Toutes ces mesures sont regroupées dans un cahier des charges, qui sera redéfini chaque année.

### Le Label vert suscite-t-il un écho favorable de la part de vos membres ?

La participation au programme Label vert est facultative et nos membres y adhèrent donc volontairement. A ce jour, plus de la moitié d'entre eux a déjà décidé de participer au projet, ce qui est remarquable. En particulier, toutes les régies les plus importantes ont adopté le Label, ce qui démontre la forte volonté d'agir dans le domaine des économies d'énergie. Ce projet profitera aussi bien aux propriétaires qu'aux locataires. Nous souhaitons répondre par ce projet aux très larges attentes de tous les citoyens, propriétaires et locataires, ainsi que des autorités, en matière d'efficacité énergétique.

La société des régisseurs (SR) existe depuis le 14 novembre 1879. Elle compte 38 membres (entreprises actives dans la gestion d'immeubles locatifs, commerciaux, industriels ou en copropriété ainsi que le courtage) employant plus de 1'300 personnes ainsi que plus de 3'200 concierges. Elle est actuellement présidée par M. Léonard Vernet.

### Pour tous renseignements complémentaires :

Société des Régisseurs,  
M. Andreas Fabjan,  
secrétaire général,  
rue de Chantepoulet 12,  
case postale 1265, 1211 Genève 1  
Tél. 022 715 02 20.  
Web : [www.sr-ge.ch](http://www.sr-ge.ch)

